

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 29

Artikel: Entre deux feux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

souliers à boucles d'argent, des jolis bas et des culottes; des pourpoints garnis de dentelles, des chapeaux à plusieurs coins et des cadettes enjolivées de rubans?... Il ne reviendra plus, sans doute, et la mode restera à la chausseuse ensevelie sous un pantalon rasant la terre, à l'habit ne variant que du sac à la redingote, au chapeau à l'aile invariablement ronde, sans le moindre petit coin. La mode restera surtout à la tête sans cadennette et même sans cheveux.

Cela prouve que l'homme est devenu sage et généreux: il a enfin reconnu qu'il n'y avait pas trop de place à la maison et dans la rue pour l'ampleur des costumes féminins! Aussi, comme il se fait petit! comme il descend lestement du trottoir ou rase le mur, quand il rencontre une dame, à l'immense envergure, qui nage dans une quantité incroyable d'étoffe comme un petit poisson dans un grand lac!

On a vanté le temps où les chevaliers portaient les couleurs de leurs dames, et dégainaient leurs épées pour un rien; mais c'est aujourd'hui que l'on connaît la véritable chevalerie, celle qui consiste pour les messieurs, à laisser tous les ornements aux dames et surtout à se rétrécir, à se faire petits pour leur laisser tout l'honneur et toute la place. ALICE.

Entre deux feux.

Nous trouvons dans un journal de Neuchâtel, de 1752, cette amusante histoire:

« Un mariage des plus singuliers a extrêmement diverti notre ville. Deux demoiselles, fort à leur aise, puisqu'elles jouissent de dix mille livres de rente, vivaient ensemble comme deux bonnes sœurs. Elles avaient toujours été fort sages, et jamais l'amour ne leur avait fait faire la moindre folie. Il était d'autant plus à présumer que jamais cette passion ne leur en ferait faire, que la plus jeune des deux a quatre vingt-deux ans bien accomplis.

« Qui eût cru qu'à cet âge, où naturellement on ne doit penser qu'à entrer dans le tombeau, le cœur humain se laisserait surprendre à une passion amoureuse? C'est cependant ce qui est arrivé. Ces deux vieilles demoiselles se sont avisées, comme de concert, de s'amouracher tout à coup d'un jeune homme qui est ingénieur des ponts et chaussées, et qui n'était pas des plus à son aise.

« Pour le mettre plus au large, comme elles ne pouvaient pas l'épouser toutes deux, elles sont convenues de lui donner tout leur bien comme un témoignage constant et perpétuel de l'amour qu'elles avaient pour lui, à condition qu'il épouserait celle des deux pour qui il se sentirait le plus d'inclination.

« Une passion si peu ordinaire et en même temps si généreuse, méritait quelque retour. En effet, dix mille livres de rente, pour un homme qui n'a presque rien, vaut bien la peine qu'il passe par-dessus ce qu'un pareil mariage a de peu engageant. C'est aussi ce qu'a fait ce jeune ingénieur. Il a fait plus encore: Craignant que son choix ne refroidit, à son égard, la générosité de celle des deux sœurs à qui il ne donnerait pas la préférence, en homme d'esprit, il a trouvé le moyen de se mettre à couvert de ce reproche et des suites fâcheuses qu'il pourrait avoir pour lui.

« Pour flatter ces deux dames, et leur faire croire qu'il les aimait également, le jeune galant leur a proposé d'en remettre la décision au sort et de tirer la courte paille pour savoir laquelle des deux l'aurait pour époux. La proposition ayant été agréée et mise à exécution, le hasard a voulu que la moins vieille lui soit échue, à son grand déplaisir, peut-être.

« En effet, si le sort l'eût fait tomber sur l'aînée, qui a 94 ans passés, il aurait eu l'espérance de se voir veuf beaucoup plus tôt; ce qui n'est pas une petite consolation en pareille rencontre.

» Quoiqu'il en soit, ce mariage singulier vient de se célébrer en cette capitale, avec d'autant plus de pompe et de magnificence que la générosité des contractants n'a point été gênée par le désir d'économiser pour les enfants qui pourraient naître d'une alliance si bizarre. »

On novè tzévaù.

Ti clliào Monsu dé vela, mimament clliào qu'ont zào zu trainà l'ò tsaüsés su lé bancs d'ài z'Académie et d'ài z'Université et qu'ont recordà cein qu'on l'ài dit l'histoire naturelle d'ài bitès, d'ài dzeins, mèmameint d'ài vermena, dein clliào biau làivro qu'ont étà fè pé on certain Buffon et on autre qu'on lài desà Cuvier, on ne sà pas trào porqu'è étiont d'ài dzeins bin éduquà, mà, voudre fremà que n'ariont pas pu mè derè à quinna race appartint certain tzévaù que n'ein pè tsi no.

Clliào qu'ont étà pè Berna po recordà po vétérinéro sàvont bin cein que l'est qu'on alezan, on pur sang et mimameint on tsévaù arabe, et à leu lo pompon po gari clliào bèts quand l'ont lo gourmo, à bin oqu'è d'autre, mà po la cavalla que vè vo dere, ne sariont pas pi l'ài repetassi n'a tsamba, se le sein rontà iena.

Po lo tzévaù que vo dio, min dè boré, dè lincou, ni dé bredès po lo menà; pu l'a on tant bon caractéro, jamé ne rüe et l'est tant sadzo que vo pàodè lo laissi piliànt dou iadzo vingt-quatre hàores dévant n'a pinta que ne derà pas on mot et que resterà quie sein budzi, ni bràmà. Lè tavans ne l'ài pàovont rein: assebin lo colonet Wille arà bin vollu ein recrutà d'è cllià race po noutra Cavalèri, mà n'y a pas zu mèche, kà lo tsévaù que vo dio n'a què trà piauès et la Confédérachon n'en vao rein.

Ora que vos sèdès cein que l'est qu'è la bite, vaitès l'histoire que volliàvo vo contà:

On dzouveno gaillà, on Français, que demàoravé pè chàotrè, avàì toparàì étà d'obedzi dé fèrè se n'ècòula militèro et fut coumeindà po allà pè Annecy. Arrevà lé, on lo recruté dein la cavalèri et dut bô et bin l'ài restà trà z'ans.

Quand l'eût fin son teimps, revegne dein lo canton dè Vaud, et vo sèdès coumeint sont clliào valottets que vignont dé passà l'ècòula: sàvont se bragà et à lè z'ouré nien a min à leu po fèrè qu'è que sàì.

Adon, lé premi dzo que l'ètà pè chàotrè, bragavé dein totès lé pintès dào veladzo que la cavalèri de son payi étàì la premira dein tota l'Uropa et que li-mème avàì mimameint reçu n'a médaille po avàì bin su montà. Et à clliào que l'attitavon lào fasàì:

— Voudràì bin tràova dein lo veladzo on tzévaù d'attaque po vo montrà cein que l'est què la cavalèri pè tsi no?

On paisan, qu'ètàì on bon farceur, l'ài fe:

— Oh! bien rien de plus facile, c'est à votre service; venez seulement chez moi demain matin, j'en ai trois bons à votre choix et je les mets de grand cœur à votre disposition.

Lo leindèze, qu'ètàì justameint n'a demèindze, vouàiquie mon compagnon qu'arrevé, avoué d'ài grantès botes à la cuiller, d'ài z'éperons, et onna petita dzibllia po fouatà la cavala,

Lo gaillà demandé à vairè lé tzévaù.

Lo paisan qu'avàì saillì d'ài la remise dou àò tràì tsévaù de l'òtta, lé lài montrè et l'ài fa:

— Ora preni cé que vo farè lo mé plièsi!

Vo vайдès d'ice la mena dé stu gaillà et né pas fautà dè vo derè que l'a tot balameint veri lo dou àò paisan, sein l'ài derè bondzo. Parait que la leçon a été bouna: n'a pas repipà on mo d'è la cavalèri.

Ora, po clliào dào Conteu que ne sariont pas enco cein que l'est qu'un tsévaù de l'òtta, lào derè que c'est cé affèrè à tràì piauès io on met la l'òtta, àò bin se vo vollià la cavagné, quand on porté la terra àò bin lo fémé pè lé vègnès.

C. T.

Aux ménagères.

Nous lisons dans un journal français:

« Il n'y a pas de bonne cuisine sans bon bouillon. La cuisine française, la première de toutes les cuisines, doit sa supériorité à l'excellence du bouillon français.

» Beaucoup de ménagères se laissent imposer par les bouchers des non-valeurs nommées par eux *réjouissances*, probablement parce que cette vente *réjouit* ces messieurs. Eh bien! ces os, qui constituent la réjouissance, ne valent absolument rien... sinon pour fabriquer de la colle! (A Lausanne, on les nomme *charge*. C'est une charge en effet. *Red.*)

» Lisez plutôt ce que disent les savants: *Les os ne sont d'aucune utilité dans l'alimentation.* Lorsqu'on met un os dans un pot-au-feu, une partie de la gélatine contenue dans les pores de ces os finit par se dissoudre et les vides qu'elle y laisse se garnissent des sucs de la viande tenus en suspension dans le bouillon; aussi, après une ébullition de cinq à six heures, l'os devient-il excellent à sucer, car il a absorbé les meilleurs éléments du potage.

» Le jarret de bœuf, en si grande faveur chez les gargotiers pour la confection du bouillon, doit également en être exclu; le bouillon épais qu'on en obtient est tout simplement de la colle.

» Le bon bouillon est clair et limpide.

» C'est encore une erreur de croire que les volailles ajoutent, à moins qu'elles ne soient très vieilles ou très grasses, quelque chose aux principes nutritifs du bouillon. Le pigeon, lorsqu'il est vieux, la perdrix rôtie d'avance, le corbeau, en novembre et décembre, ajoutent beaucoup à la sapidité et à l'arôme du bouillon. »

Chiens et bicyclettes.

Le tribunal d'Alger vient de statuer sur un procès qui intéresse tous les bicyclistés.

M. P..., monté sur une bicyclette «roulait» à une allure normale dans la rue Bab-el-Oued, lorsqu'un chien, appartenant à M. D. D..., se jeta en aboyant sur la machine et désarçonna le cycliste, qui tomba sur la chaussée.

M. P... assigna le propriétaire de l'animal en 50 francs de dommages-intérêts, pour réparation: 1° de sa machine; 2° du préjudice que sa chute lui avait occasionné.

Le tribunal aurait, d'après un journal local, rendu le jugement étonnant dont la teneur suit:

Le tribunal,

Attendu que les chiens, la chose est certaine, ont la haine des velocipédistes et s'acharnent à leur poursuite; qu'il faut cependant bien, à une époque où tant de gens vont à bicyclette, que les animaux s'habituent comme tout le monde à ce genre de locomotion;

Que les bicyclistés sont bien parmi les passants que protège contre les chiens l'article 479, paragraphe 7 du Code pénal;

Mais que, d'autre part, ceux qui montent à bicyclette sont naturellement familiarisés avec les accidents, et que la somme réclamée de ce chef par P..., à titre d'indemnité, est exagérée.

Par ces motifs,

Condamne D... à payer à P... la somme de 25 fr., coût de la détérioration de la machine, et celle de 1 fr. pour indemniser P... du désagrément que lui a causé sa chute.

Journal de l'Exposition nationale. — Livraison du 10 juillet: La photographie à l'Exposition. — Eine neue Kultur- und Industriepflanze. — Nos chemins de fer de montagne. — L'industrie laitière à l'Exposition. — Alpinisme. — L'art militaire à l'Exposition. — Die Sennenfahrten, am 2. Juli 1896 im Schweizerdorf angeführt. — Une exposition internationale. — Fête de lutteurs au Village suisse. — Chronique de l'Exposition. — Gravures.

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilleud-Howard.